



PROTOCOLE COVID-19



1. Entraînements
2. Matches
3. Réunions / Permanences / Autres Evènements

Le port du masque est obligatoire pour toutes personnes âgées de plus de 11 ans, y compris les joueurs et les staffs sportifs et administratifs, n'étant pas en activité sur l'aire de jeu.

1. Entraînements

- Le port du masque est obligatoire, pour tous, jusqu'à être en activité sur l'aire de jeu.
- Les joueurs et staffs sportifs peuvent retirer le masque pour pratiquer/animer, mais doivent le remettre lorsque l'entraînement est terminé.
- Les staffs se doivent de maintenir à jour les présences, et de s'assurer des retours questionnaires COVID lors du premier entraînement de chaque semaine.

2. Matches

- Le port du masque est obligatoire, pour tous, jusqu'à être en activité sur l'aire de jeu.
- Seuls les trente joueurs et les arbitres de champs et de touches ne sont pas obligés de porter le masque.
- Les remplaçants sont masqués s'ils ne sont pas en activité dans les en-but.
- Les staffs sportifs, administratifs et représentants fédéraux, doivent porter le masque sur les bancs de touche.
- Lorsqu'un joueur sort du terrain, il récupère son masque dans la pharmacie, dans le sachet à son nom fourni par le club, et le remet immédiatement.
- La réception se fait masquer, sauf pour les personnes assises en train de manger.
- Ne pas prévoir de produits partagés (comme les plateaux de charcuterie), mais privilégier des plateaux-repas individuels.
- Pas d'utilisation des vestiaires jusqu'à nouvel ordre.
- Prévoir un espace couvert à l'extérieur pour se changer.

3. Réunions / Permanences / Autres Evènements

- Le port du masque est obligatoire lors des réunions, à l'intérieur, comme à l'extérieur.
- Les personnes assurant les permanences pour les licences doivent porter le masque, et l'imposer aux personnes rentrant dans les locaux, sauf pour les enfants de moins de 11 ans.
- Lors des repas en extérieur (comme les barbecues), le port du masque est obligatoire pour les personnes qui ne sont pas assises en train de manger.



PROTOCOLE COVID-19



Le port du masque n'est pas obligatoire
pour :

- Une personne qui travaille seule, dans le bureau ou à l'extérieur.
- Les réunions à moins de 10 personnes, avec 1m de distanciation entre les personnes.
- Les joueurs et staffs en activité sur l'aire de jeu.
- Les enfants de moins de 11 ans.